



BILAN DE MI-MANDAT DE LA MUNICIPALITE DE MOISSAC 2020-2023

- rédigé par les conseillers municipaux de TEMS -
Estelle Hemmami, Franck Bousquet, Marie Cavalié,
Robert Duparc, Ignace Vela, Jean-Claude Lorenzo.

En 2020, dans un contexte d'insécurité sanitaire lié au COVID et d'une abstention record (42%), Moissac a choisi d'élire un maire encarté au Rassemblement National mais déclarant avoir constitué une liste transpartisane intitulée « Retrouvons Moissac ». Très vite pourtant la réalité s'est imposée aux yeux de tous : le maire a imposé l'application d'un programme idéologique d'extrême droite sans projet pour Moissac et sans prise en compte des réels problèmes de la ville et de ses habitants.

Après 3 ans de gestion, il est temps d'effectuer un premier bilan de cette gestion dictée par la seule idéologie. Nous découvrons un maire qui divise la population au lieu de la rassembler, qui néglige le service qu'il doit à sa population et dont les principaux résultats sont l'aggravation des problèmes de la commune : abandon et paupérisation du centre-ville, dégradation de l'attractivité de la commune, augmentation des prix des services rendus aux publics, démantèlement des services municipaux, inadaptation à la situation que nous impose le changement climatique et inaction face aux besoins de favoriser les mobilités douces et collectives. L'ensemble des éléments de la politique mise en œuvre que nous développons dans ce bilan démontrent cette situation.

Les données chiffrées mentionnées dans ce bilan sont issues des délibérations votées en conseil municipal ou des décisions du maire.

I - LA DISPARITION DE LA CULTURE

	2020	2021	2022	2023
Subventions votées	216 710 €	54 370 €	27 500 €	28 680 €

1- Une culture à double face

D'un côté la municipalité acte la disparition du partenariat avec des associations implantées sur le territoire comme Arène Théâtre ou Moissac Culture Vibrations (MCV), qui permettaient une ouverture culturelle sur le monde et un rayonnement régional de Moissac ainsi qu'une renommée culturelle avec la venue d'artistes internationaux.

De l'autre, la municipalité met en place une programmation sans cohérence, qui ne rentre dans aucun programme régional ou départemental, qui ne reçoit aucune subvention de ces partenaires et qui représente un coût très élevé à la seule charge de la mairie. Ainsi nous assistons à des événements tels que des soirées DJ programmées en même temps que « la nuit des Arts » et des week-end thématiques comme celui nommé « Belle époque et années folles » avec des jeux, du théâtre, de la musique et un défilé en maillot de bain sur l'esplanade du Moulin pour un coût de 30 000 € à la charge de la mairie sur décision du maire.

Des associations dévouées à la vie de la commune depuis des décennies telles que « Mémoire et patrimoine » et « Lire sous Ogives » ont été obligées de disparaître parce qu'elles n'étaient pas en adéquation avec l'idéologie du maire.

2 - La censure des ouvrages de la médiathèque municipale

Certains ouvrages considérés comme « trop à gauche » ont été retirés des rayonnages. Dorénavant ne cherchez plus les Inrockuptibles ou des ouvrages récents de sociologie, ils ne sont plus commandés !

3 - Pourquoi avoir arrêté le musée ?

Ce projet, finalisé depuis plusieurs années par les municipalités précédentes, a été balayé d'un revers de main, ainsi que son financement dans lequel l'investissement à la charge de la mairie se limitait à 20 % de la dépense globale.

La municipalité a préféré gaspiller l'argent public en jetant par la fenêtre les dizaines de milliers d'euros déjà investis et en relançant un nouveau projet qui finalement rejoint le précédent avec beaucoup moins d'envergure et qui aura du mal à recueillir les financements des partenaires.

II - LA MISE AU PAS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

	2020	2021	2022	2023
Subventions votées	185 205 €	146 760 €	79 850 €	95 295 €

Afin de gérer directement les associations sportives, le maire a mis en place le « pass'sport » ainsi qu'une commission extra-municipale des sports et a arrêté de subventionner l'Office Municipal des Sports (OMS) qui faisait agir ensemble toutes les associations dans un objectif d'éducation populaire au service du bien commun. Il acte ainsi la gestion directe entre ses mains des subventions aux associations sportives et dénigre les 30 années de fonctionnement collégial. Le bon vouloir du maire détermine désormais seul l'attribution et le montant de la subvention.

Difficile dorénavant pour les associations de définir un projet car il n'existe aucune réflexion collective sur ce que devrait être la politique sportive de la commune.

III - LE PIETINEMENT DE LA REPUBLIQUE

Une des remarques que l'on entend parfois est qu'« il faut arrêter d'attaquer le maire sur son idéologie d'extrême droite car c'est un élu local, pas national et qu'il travaille pour la ville ». Malheureusement le maire d'extrême droite divise sans cesse les Moissagais, n'est intéressé que par la politique nationale qu'il pratique sans cesse sur les réseaux sociaux. De plus, il transforme tous les événements et toutes les prises de parole en une tribune pour servir une idéologie qui rejette la République et le fonctionnement collectif qui devrait caractériser une vie municipale normale.

1 – L'inaction du maire contre les actes antisémites commis à Moissac

Le 25 août 2023, les conseillers municipaux de TEMS découvrent à Moissac, l'existence d'un tag visible par tous sur la façade d'un mur. Ce tag laisse apparaître le mot allemand « RAUS! » qui signifie « dehors ». La lettre A est imbriquée dans la lettre U pour symboliser une étoile de David.



Le jour même les élus de TEMS demandent par mail au chef de cabinet du maire de Moissac de procéder à l'effacement de ce tag antisémite et signalent simultanément cet acte à la gendarmerie. La réponse du cabinet du maire à cette demande est scandaleuse et révèle le mépris avec lequel le conseiller politique du maire, militant RN, traite les actes antisémites sur notre commune.

----- Message transmis -----
De : Marie Cavalié
À : Cabinet Du Maire <cabinetdumaire@moissac.fr>
Envoyé : vendredi 25 août 2023 à 15:44:53 UTC+2
Objet : Signalement d'un graffiti antisémite

Bonjour,

Je vous signale l'existence d'un graffiti antisémite sur un mur de clôture d'une maison située [REDACTED] à Moissac.

Je vous envoie en pièce jointe la photo.

Je vous remercie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce graffiti antisémite soit effacé.

Cordialement

Marie Cavalié

De : cabinetdumaire <cabinetdumaire@moissac.fr>
À : Marie Cavalié
Envoyé : mardi 29 août 2023 à 16:30:40 UTC+2
Objet : RE: Signalement d'un graffiti antisémite

Bonjour Mme CAVALIE,

Nous ne pouvons intervenir que sur demande du propriétaire du mur, à ma connaissance, aucune demande ne nous a été formulée à ce jour. Quant à la signification de ce qui est écrit, je ne la comprends pas, pouvez-vous m'indiquer ce que vous voyez et ce que cela signifie svp ?

Bien cordialement,

Quentin LAMOTTE | Chef de cabinet

Cabinet du Maire



Mairie de Moissac, 3 place Roger Delthil 82200 Moissac

Tél.: [REDACTED]
www.moissac.fr

La gendarmerie ouvre une enquête à la suite de notre signalement. Il faudra attendre l'intervention de M. LEVI, président de l'association consistoriale israélite de Montauban, pour que le maire de Moissac efface ce tag, laissant cette inscription antisémite perdurer plusieurs semaines après notre signalement.

2 - Des commémorations républicaines devenues une tribune idéologique nationaliste

Lors des cérémonies commémoratives aux monuments aux morts, en présence des autorités officielles dont le sous-préfet, les élus de la République, les anciens combattants, les porte-drapeaux et les citoyens, le maire de Moissac devient systématiquement le porte-parole de l'extrême droite.

A plusieurs reprises, il cite dans ses discours Charles MAURRAS, président de l'Action Française, et profite des cérémonies pour glorifier la guerre et les combats sanglants en « oubliant » toujours de conclure ses discours par « Vive la République ! ».

Le 8 mai 2023, lors de la commémoration à Moissac de la capitulation de l'Allemagne nazie face aux forces alliées, le maire prononce un discours révisionniste. Il rend hommage aux traditionalistes, aux nationalistes et aux royalistes qu'il qualifie « d'armée de l'ombre face à l'Allemagne éternelle ». Il ne salue pas le courage des citoyens républicains véritables héros de la résistance. Le maire impute la responsabilité de la mort de millions de personnes au « progrès scientifique » ; à aucun moment il n'évoque la barbarie nazie. Il résume la Seconde Guerre mondiale à un conflit entre « les marxistes et l'Allemagne éternelle ».



Le 8 juin 2023, lors de la commémoration de l'hommage aux morts pour la France en Indochine, le maire de Moissac salue la France coloniale qui a lutté jusqu'au bout pour protéger « les autochtones » (sic) ¹.

Face à ces discours haineux et révisionnistes, les élus de TEMS lancent une pétition citoyenne qu'ils adressent au Préfet pour dénoncer le détournement de ces temps de commémorations républicaines en une tribune guerrière et nationaliste.

En 2023 la suppression par le maire de la commémoration de la fête nationale du 14 juillet à Moissac est une atteinte flagrante à la République. Une commémoration spontanée organisée par des citoyens républicains a permis de réparer cet affront républicain.

3 - La laïcité mise à mal par le maire

Le maire de Moissac porte atteinte à la laïcité lorsqu'il décide de mettre la commune et les symboles républicains au service du religieux. Nous pouvons évoquer deux exemples :

- le 15 août 2022, à l'occasion du passage à Moissac d'une procession religieuse dédiée à Marie et à Jeanne d'Arc, le maire fait décorer le mobilier urbain par les services municipaux avec des fanions aux couleurs de la procession et invite au nom de la mairie les autorités civiles à participer à cette manifestation religieuse.

¹ <https://www.moissac.fr/actualites/hommage-aux-morts-pour-la-france-en-indochine/#:~:text=Nous%20n'avons%20pas%20%C3%A0%20rougir%20de%20cette%20d%C3%A9faite%20indochinoise,morts%20pour%20la%20dignit%C3%A9%20humaine.>

- le 29 mai 2023, lors de la célébration de la fête de Pentecôte, le maire défile avec l'écharpe républicaine derrière les reliques de St Cyprien.

4 - Les dérapages du maire lors des conseils municipaux

Le maire ne supporte pas le débat républicain. Lors des conseils municipaux le maire de Moissac interpelle les élus de TEMS avec des propos misogynes. Les élus de l'opposition sont fréquemment dénigrés et leur parole est interrompue par des discours agressifs du maire qui n'ont rien à faire dans un débat démocratique.

IV - UN URBANISME ARBITRAIRE

1 - Une réticence aux dispositifs d'énergies renouvelables

Lors du conseil municipal de mai dernier, le maire de Moissac a fait voter une interdiction d'implanter des panneaux photovoltaïques dans les zones agricoles en marge du PLUi-H arrêté par l'intercommunalité Terres des Confluences.

Les élus de TEMS sont intervenus pour préciser que si les champs de panneaux photovoltaïques posés au sol étaient effectivement de nature à artificialiser certains sols agricoles, il n'en était pas de même pour l'agrivoltaïsme qui permet de couvrir des parcelles cultivées par des panneaux photovoltaïques sans diminuer la surface cultivable.

Les élus de TEMS ont sollicité une expérimentation de l'agrivoltaïsme sur notre ville afin de favoriser les énergies renouvelables produites localement et de baisser notre dépendance à des énergies produites grâce à des ressources venant de l'autre bout du monde, qu'il s'agisse du pétrole, du gaz ou de l'uranium.

Le maire a refusé d'envisager cette proposition, méprisant la réalité de la situation énergétique, sans proposer d'alternative pour que notre ville développe des solutions face à la crise climatique.

2 - Le maire brade le foncier communal

Plusieurs biens communaux ont été vendus par la municipalité actuelle sans réflexion sur les raisons qui avaient amené les municipalités précédentes à conserver ces biens dans le domaine communal. Par exemple lors du conseil municipal de mars 2022 les conseillers municipaux de TEMS alertent le maire sur la vente d'un terrain communal situé sur la zone du Luc et dans lequel un ancien puits, aujourd'hui déconnecté, permettait d'alimenter notre ville en eau potable. Les conseillers municipaux de TEMS proposent au maire de conserver une servitude communale sur ce puits. Actuellement notre usine de l'eau pompe l'eau dans le Tarn afin d'alimenter la population de Moissac en eau potable. Cependant, en cas de sécheresse grave et prolongée, le pompage dans le Tarn pourrait être interdit, ce cours d'eau pourrait alors être exclusivement réservé au refroidissement de la centrale nucléaire de Golfech. De même en cas de pollution du Tarn, notre ville devrait disposer de solutions alternatives pour alimenter les citoyens en eau potable.

Conserver l'accès à ce puits et son utilisation par la ville pour faire face à une pénurie d'eau potable était une nécessité d'ordre public.

Le maire a balayé cette proposition au motif que « l'acheteur était là » et que contraindre cet achat par une servitude d'utilité publique diminuerait le prix de vente.

V - L'EDUCATION EN TENSION

Si le prix de l'ALAE est resté inchangé, on constate une augmentation du prix du repas de cantine (+ 30 cts) ainsi que des tarifs de l'école de musique pour les personnes les plus modestes (+ de 50 % d'augmentation), avec la suppression du quotient familial dans la tarification.

Concernant les centres de loisirs, la municipalité a augmenté les tarifs pour les familles les plus modestes. C'est dorénavant 5 € la journée sans le repas.

Le démantèlement de Moissac Animation Jeunes (MAJ) n'a pas permis de retrouver un service à la population à la hauteur de ce qui était proposé. L'ouverture de France Services au Sarlac, même si elle propose des services à un quartier qui en avait besoin, ne couvre pas l'ensemble des offres que proposait MAJ.

L'ouverture des deux micro-crèches a certes modifié la prise en charge des enfants en transformant une halte-garderie en crèche pour celle du Sarlac, mais a aussi supprimé l'espace d'activités proposé aux mamans du quartier.

	2019-2020	2020-2022	2022-2023	2023-2024
ALAE	1 €	1 €	1 €	1 €
cantine	2,70 €	2,70 €	2,70 €	3 €
Coût du centre de loisirs ado (journée sans repas) pour les familles les plus modestes	De 0 à 1 € sauf activités payantes en extérieur. Tarifs fixés par le centre de loisirs de MAJ.	De 0 à 1 € sauf activités payantes en extérieur. Tarifs fixés par le centre de loisirs de MAJ.	De 0 à 1 € sauf activités payantes en extérieur. Tarifs fixés par le centre de loisirs de MAJ.	5 € Centre de loisirs municipal
Coût du centre de loisirs pour enfant (1/2 journée sans repas) pour les familles les plus modestes	1,10 €	1,10 €	2,50 €	2,50 €
Ecole de musique tarif instrument enfant	De 114 € à 303€/an suivant le quotient familial	De 114 € à 303€/an suivant le quotient familial	De 114 € à 303€/an suivant le quotient familial	250 € pour tous

	2019	2020	2021	2022
Fournitures scolaires	Voté : 44 884 € réalisé : 43 575 €	Voté : 45 256 € réalisé : 42 376 €	Voté : 42 009 € réalisé : 39 727 €	Voté : 34 044 € réalisé : 29 367 €
Subventions des classes découvertes – écoles publiques	Voté : 41 090 € réalisé : 41 080 €	Voté : 41 075 € réalisé : 41 075 €	Voté : 38 480 € réalisé : 0 €	Voté : 38 390 € réalisé : 38 460 €

On constate une baisse constante des dotations aux écoles par la mairie.

La dotation de fournitures scolaires allouée aux écoles (incluant les dictionnaires et les cadeaux du maire aux élèves) est versée beaucoup plus tard, ce qui empêche les établissements d'acheter des équipements indispensables aux élèves. Aujourd'hui, certaines écoles sont obligées de demander des ramettes de papier aux parents d'élèves.

VI - LA SOLIDARITE NEGLIGEE

	2020	2021	2022	2023
Subventions de fonctionnement	582 800 €	417 870 €	329 610 €	306 485 €
Subvention politique de la ville	63 950 €	61 550 €	62 370 €	19 660 €
Total	646 750 €	479 420 €	391 980 €	326 145 €

En 3 ans la municipalité a diminué les subventions aux associations sociales de 50 % révélant ainsi son mépris pour le soutien à l'action sociale dans une ville où plus de 20 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

1 - Les associations sociales dénigrées



En ignorant les missions de l'association Escales Confluences sur le territoire, le maire entrave les actions d'une association qui œuvre pour lutter contre la précarité, favorise l'hébergement d'urgence et l'accueil de jour. Ainsi, cette association limite l'errance sur notre ville. En outre, la médiation qu'elle organise apporte un service d'insertion sociale ainsi qu'une aide administrative à tout citoyen en demande.

2 - Le Centre Communal d'Action Sociale vidé de ses missions

Le CCAS est devenu une coquille vide sans travailleur social (pas d'assistante sociale, pas de conseillère en économie sociale et familiale, et plus de directrice : c'est le DGS de la mairie qui gère). Le service du RSA n'est plus assuré, seul le département assure désormais cette tâche, alourdissant les prises en charge des demandeurs. Rappelons qu'en 2021, le maire a décidé de basculer l'ensemble du service Petite Enfance à la mairie.

Le maire (et non son adjointe) préside tous les Conseils d'Administration.

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) a augmenté ses tarifs d'un euro et le portage des repas a également augmenté d'1,50 €. Le maire a choisi de précariser ce service en multipliant les contrats de courte durée aux aide-ménagères au lieu de privilégier des contrats plus pérennes malgré la demande toujours plus importante.

L'aide au permis de conduire proposée aux jeunes n'a pas trouvé l'écho attendu. Seulement 5 aides sur 10 ont été attribuées en 2021 et 3 sur 7 en 2022.

Le CCAS a choisi une association de courtiers en assurance pour porter la mutuelle communale proposée. Le CCAS ne garantit aucunement le suivi des prestations. Le CCAS se contente de louer des locaux et ne porte aucun regard sur les prestations proposées.

Enfin le service logement ne poursuit plus les marchands de sommeil, le maire ayant abandonné la lutte contre le logement indécent au profit de la déclaration de louer, simple déclaration du bailleur sans aucun contrôle sur la qualité du logement loué. Aujourd'hui des commerces sont transformés en logement, des locataires vivent dans des taudis. Le centre-ville se paupérise et concentre une population de plus en plus précarisée.

VII - UN FAUX SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le soutien de la municipalité à l'activité économique de notre ville n'est qu'une opération de communication, aucune action concrète n'est réellement menée.

	2020	2021	2022	2023
Association intercommunale des éleveurs	750 €	750 €	-	750 €
Site remarquable du goût	4 700 €	5 000 €	3 000 €	1 500 €
Comice agricole	3 500 €	4 000 €	-	3 000 €
Syndicat de défense du chasselas	5 170 €	5 170 €	2 000 €	2 000 €
Syndicat de la cerise région Moissac	500 €	-	-	-
Total	14 620 €	14 920 €	5 000 €	7 250 €

1 - La baisse des subventions aux associations agricoles

Certaines associations agricoles telles que les Sites Remarquables du Goût ou le Syndicat du Chasselas participent à des manifestations importantes dans notre ville comme la Fête des fruits. La baisse des subventions versées à ces associations explique que ces manifestations perdent de leur attractivité.

2 - Le commerce : un outil de propagande sans réelles actions

Les manifestations des commerçants sur notre ville sont payées par l'association des commerçants mais sont récupérées politiquement dans une communication municipale. C'est le cas notamment des animations de Noël ou des bons d'achat de la fête des mères. Pour Octobre Rose c'est l'association des commerçants et non la mairie qui a acheté les parapluies.

Le chargé de mission commerce a démissionné quelques mois après son embauche. A ce jour, aucune politique à long terme n'est réfléchiée avec les commerçants de la ville.

La commission extra-municipale du commerce fonctionne sans aucune transparence sur son travail. Le maire a refusé que les élus de TEMS siègent à cette commission et aucun rapport ou compte-rendu d'activité n'est publié.

3 - Un tourisme sans ambition

Le maire met en avant une augmentation des entrées au Cloître mais en réalité les chiffres des entrées payantes ne sont jamais revenus au niveau de 2019 et Moissac n'est plus la première destination touristique du département, désormais distancée par Montauban et son Musée Ingres.

Le service patrimoine se démène pour proposer des visites sur la ville mais en l'absence de conservateur du patrimoine, chassé par le maire à son arrivée, les partenaires institutionnels tels que l'Europe, l'État ou la Région ne disposent plus d'un interlocuteur permettant d'envisager des politiques touristiques sur Moissac. Les décisions du maire dans ce secteur condamnent la ville, vouée au déclin.

4 - Des marchés hebdomadaires qui vivent

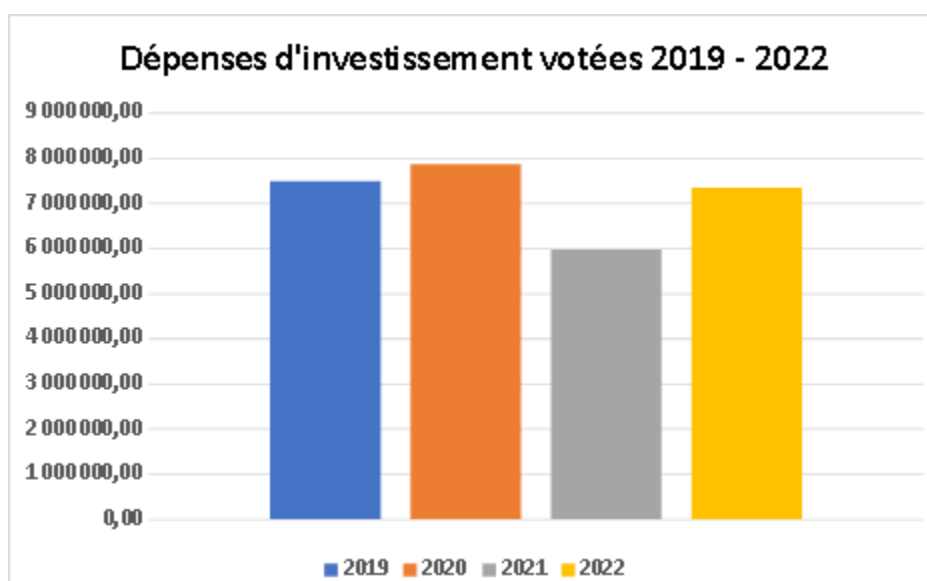
Les marchés de Moissac attirent de moins en moins de producteurs locaux et de plus en plus de revendeurs. Ils vivent et n'attirent plus une chalandise élargie alors que partout ailleurs les marchés du week-end se développent. Concernant la création du marché du Sarlac, cette annonce du maire n'a pas été suivie d'effet.

VIII - UN BUDGET SANS PROJET

C'est à travers le budget que l'on juge du projet d'une municipalité. Le budget de Moissac traduit l'absence de projet du maire, trop occupé à faire de la communication idéologique.

1 - Un investissement en baisse

	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement	7 495 218 €	7 867 544 €	5 982 427 €	7 353 750 €



Les budgets 2019 et 2020 ont été décidés par la précédente municipalité. On constate que les dépenses d'investissement votées en 2021 et 2022 sont bien inférieures à celles des municipalités précédentes. La conséquence de cette baisse est simple : la municipalité actuelle a diminué l'investissement dans les équipements publics et n'a élaboré aucun projet. Tout cela traduit l'absence d'une projection vers l'avenir. Le maire ne sait pas vers où il veut mener la ville. Cela ne l'intéresse visiblement pas.

2 - L'absence de projet structurant pour notre ville

La municipalité saupoudre ses investissements pour donner l'illusion de multiplier ses interventions sur le patrimoine de la ville. Pourtant aucun de ces investissements ne permet la réhabilitation complète d'un seul monument.

Par exemple, la restauration du toit de l'église St Jacques a permis sa réouverture temporaire mais les fondations de l'édifice sont fragiles et la nef se fissure. Aucun investissement global n'a été prévu pour remettre ce monument en état.

Autre exemple, la restauration de la toiture du tribunal sans aucun projet pour donner une fonctionnalité à cet édifice. Ce bâtiment est certes hors d'eau mais toujours pas ouvert au public et aucune destination n'est prévue.

Face aux enjeux climatiques qui nécessitent une réflexion sur l'alternative à la voiture et sur les économies d'énergies, aucun projet, aucune étude n'a été envisagée par la municipalité.

3 - L'illusion d'une fiscalité en baisse

Lors du budget 2023, le maire a communiqué sur la baisse de la taxe foncière, conséquence de sa politique d'austérité budgétaire. Le maire a effectivement baissé le taux communal de la taxe foncière de 0,10 % (en 2022, le taux était de 58,96 %, et il passe à 58,86% en 2023), une baisse dérisoire.

En réalité, ne cherchez pas de baisse sur vos impôts locaux, nous avons tous constaté une hausse en raison de l'augmentation de la base fiscale.

Cette baisse illusoire de la fiscalité est une pure opération de communication de cette municipalité qui préfère mentir sur la baisse de nos impôts locaux et taire les augmentations de tarifs qu'elle décide comme l'augmentation du prix du repas de cantine ou la hausse des tarifs de l'école de musique pour les familles modestes.

IX - L'INERTIE DE L'INTERCOMMUNALITE

3 conseillers municipaux de TEMS siègent parmi les 53 conseillers communautaires qui représentent 22 communes. Terres des Confluences tient des conseils communautaires sans réel débat. L'intercommunalité n'a ni ambition, ni politique. C'est une chambre d'enregistrement qui saupoudre des subventions aux différentes communes sans projet, ni vision. A son bilan figurera la construction d'une piscine, décidée par l'ancienne majorité, ayant coûté 14 millions d'euros et accumulant 600 000 euros de déficit par an et peut-être la construction de bâtiments pour des maisons de santé qui ne prévoient le recrutement d'aucun nouveau professionnel.

Le rétrécissement de l'offre de santé est un sujet majeur sur notre territoire qui ne sera pas résolu en construisant des bâtiments : il faut plutôt mettre en place une politique attractive pour les professionnels du secteur.

Dans cette monotonie languissante, peu de conseillers communautaires prennent la parole. Les élus de TEMS ne sont pas des opposants au sein du conseil communautaire. En revanche, ils combattent la passivité de cet organe communautaire en étant force de propositions et en suscitant le débat démocratique.

1 - Les chèques cadeaux : une initiative de TEMS adoptée par Terres des Confluences

Cette opération financée à hauteur de 100 000 € par an par l'intercommunalité a été mise en place, à l'initiative des élus de TEMS, en décembre 2020. Elle a été renouvelée en 2021, en 2022 et le sera également en 2023.

Ces chèques cadeaux permettent un soutien économique de l'intercommunalité à son territoire. Avec 20 € dépensés chez un commerçant local le consommateur bénéficie d'un chèque cadeau

de 20 € offert par Terres des Confluences à dépenser auprès d'un commerçant partenaire de l'intercommunalité.

Cette proposition de TEMS porte un soutien incontestable au commerce local et au pouvoir d'achat des habitants de notre intercommunalité.

RECONDUCTION DE L'OPÉRATION CHÈQUES CADEAUX DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Jusqu'au 31 décembre 2022 : La Communauté de Communes Terres des Confluences reconduit son opération chèques-cadeaux !

**Reconduction 2022
OPÉRATION
CHÈQUES
CADEAUX**

**DU 1^{er} au 31 décembre
2022**

*Dans la limite de l'enveloppe disponible

**20 € achetés
=
20 € offerts**

L'opération chèque-cadeau c'est ...

- Pour vous : une augmentation de votre pouvoir d'achat !
- Pour votre commerçant participant : un soutien indispensable à son activité !

2 - Des propositions des conseillers TEMS rejetées dont l'utilité a été reconnue par la chambre régionale des comptes

Les élus de TEMS ont participé activement aux débats budgétaires pour souligner le manque d'équipement structurant pour notre territoire alors que nous disposons d'une capacité financière qui permettrait d'investir. Hormis le centre aquatique, nous notons des investissements sans réel projet. La chambre régionale des comptes, dans son rapport du 20 juillet 2023, dénonce le manque de cohérence dans l'investissement et l'absence de ligne directrice dans les projets, Terres des confluences privilégiant un montage « au coup par coup ».

Lors des débats budgétaires, les élus de TEMS ont proposé les investissements dans les projets structurants suivants :

- en matière d'éducation : développer une politique permettant de se doter d'équipements universitaires adaptés aux besoins de notre territoire ;
- en matière de santé : la construction de bâtiments permettant d'accueillir des maisons pluridisciplinaires de santé ne suffit pas. Il convient de bâtir une politique d'investissement attractive pour les praticiens de santé afin de lutter contre le désert médical de notre territoire. C'est ce que la chambre régionale des comptes demande aux maisons de santé. Elles doivent devenir un outil de lutte contre la désertification médicale de notre territoire et pas uniquement un outil de gestion mutualisé facilitant l'exercice de l'activité de praticiens de santé déjà présents sur notre territoire.
- nous avons proposé une gestion directe de la cantine intercommunale, au lieu de cela, l'intercommunalité a privilégié une gestion déléguée à SOGERES. Le rapport de la chambre régionale des comptes souligne la faiblesse juridique de ce contrat.

X - LE PERSONNEL MUNICIPAL EN SOUFFRANCE

1 - La précarisation du personnel municipal

Entre 2020 et 2021 on constate une augmentation du personnel municipal (200 à 265 agents). Cette augmentation ne touche pas le nombre de fonctionnaires mais principalement le recours aux contractuels dont le nombre passe de 29 à 52.

La municipalité a fait le choix de précariser l'embauche des employés municipaux à la mairie de Moissac.

2 - Le non-remplacement des personnels qualifiés partant à la retraite

Ce manque de fonctionnaires est particulièrement problématique dans les écoles. Le nombre d'ATSEM dans les maternelles du Sarlac et de Camille Delthil a diminué, écoles où l'accompagnement par ce personnel est particulièrement important.

3 - Le mal-être du personnel municipal

Ce mal-être s'exprime par les nombreux départs volontaires d'employés municipaux vers d'autres collectivités. La mairie de Moissac qui compte 265 agents a vu le départ de plus de 30 agents depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité.

XI - DES ELUS EXEMPLAIRES ? PAS VRAIMENT !

M. LOPEZ qui se vante de réaliser des économies sur le fonctionnement de la collectivité, donc sur le personnel municipal, a, dès son élection, augmenté ses indemnités sans les diminuer lorsqu'il a cumulé d'autres mandats.

Ci-dessous les indemnités du maire sont données en brut (*sources : délibérations des collectivités territoriales concernées*) :

	J.M. HENRYOT	R. LOPEZ
Indemnités du maire votées en début de mandat	2 841,59 € brut baissées à 1 520,58 € brut après son mandat de conseiller départemental	3 879,68 € (99 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique)
Indemnités votées dans le cadre du cumul des mandats		Indemnité de conseiller départemental : 1 750,24 € Indemnité de vice-président Terres des confluences : 777,88 €

Pour terminer l'embauche d'un chef de cabinet RN pour conseiller le maire de Moissac sur sa politique engendre également un coût chiffrable pour la commune.

Le salaire de ce chef de cabinet est supérieur à 4 000 € brut mensuel (indice 832 de la fonction publique). Rappelons que ce chef de cabinet est également conseiller régional RN d'Occitanie et à ce titre perçoit une indemnité mensuelle de conseiller régional d'un montant de 2 600 euros brut.

Notre maire RN et son cabinet ne sont pas exemplaires dans la politique d'austérité qu'ils imposent aux autres.